



Fiche d'inscription - Saison 2018 – 2019

Renseignements Adhérent :

NOUVEAU NAGEUR

RENOUVELLEMENT

TRANSFERT

NOM : **PRENOM :**

Sexe : Masculin Féminin, né(e) le/...../..... à

Nationalité : Française Autre :.....

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

(fixe) : **(portable) :**

Adresse mail nageur (écrire lisiblement) :

Personne à prévenir en cas de problème (tel) :

Représentant Légal (pour les mineurs) :

Nom : **Prénom :**

Courriel père : **Courriel mère :**

Je déclare être informé(e) :

- que ma demande d'inscription sera prise en compte uniquement si elle est signée, complète (certificat médical de moins de 3 mois) et accompagnée du règlement de la cotisation.
- que LE PAIEMENT DE LA COTISATION EST UN ENGAGEMENT ANNUEL ET AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE CONSENTI POUR QUEL QUE MOTIF QUE CE SOIT
- que l'inscription définitive reste soumise à l'accord du club en fonction des disponibilités.
- de l'utilisation possible de l'image de mon enfant ou de moi-même dans le cadre des activités de promotion de l'association. En cas de refus, veuillez nous transmettre un courrier le précisant.
- des modalités d'assurance de base incluses dans l'adhésion et de la possibilité de souscription d'options complémentaires pour lesquelles je contacterai le club via le site.
- que je recevrai toutes les informations et convocations du club à l'e-mail ci-dessus.
- des modalités reprises par la fiche d'information.

Je déclare avoir lu le règlement intérieur.

Fait le :

Signature :

Pôle Découverte

Bébé dans l'eau (6 mois-4 ans) 8 places

Ven : 19h – 19h45

Niveau 1 (4-6 ans) 10 places

Lun : 17h15 – 18h10
 Mar : 17h15 – 18h10
 Jeu : 17h15 – 18h10
 Ven : 17h15 – 18h10

Pôle Forme & Santé

Sport Santé 10 places

Lun : 19h – 19h45
 Mar : 19h – 19h45
 Jeu : 19h – 19h45

POLE MATHIS

Pôle Initiation

Niveau 2 (5-8 ans) 12 places

Lun : 18h10 – 19h
 Mar : 18h10 – 19h
 Jeu : 18h10 – 19h
 Ven : 18h10 – 19h

App AD'eau (11-14 ans) 12 places

Mar : 19h – 19h50
 Jeu : 17h15 – 18h10
 Jeu : 18h10 – 19h

App Adultes 12 places

Ven : 19h – 19h50

Pôle Perfectionnement

Niveau 3 (6-10 ans) 14 places

Lun : 17h15 – 18h10
 Mar : 17h15 – 18h10
 Jeu : 17h15 – 18h10
 Ven : 17h15 – 18h10

Perf AD'Eau (13-16 ans) 20 places

Lun et Jeu : 19h – 19h50

Perf Adultes 20 places

Mar : 19h45 – 21h et Ven : 18h30 – 19h50

Pôle Compétition

Niveau 4 (6-10 ans) 20 places

Lun, Mar et Ven : 17h15 – 18h30
 Lun, Mar et Ven : 18h30 – 19h45

Comp AD'Eau (13-17 ans) 24 places

Lun, Mar et Jeu : 18h – 19h45

POLE GEORGES HERMANT

ELITE

Lun, Jeu et Ven : 6h45 – 8h30
Mer : 8h30 – 10h30
Sam : 10h – 12h
Lun au Ven : 18h – 20h

COMPETITION

Lun au Jeu : 18h – 19h45
Sam : 8h30 – 10h30

MASTERS

Lun, Mer, Jeu et Ven : 19h45 – 21h

HORAIRES AMENAGES

Lun et Jeu : 6h45 – 8h30
Mer : 8h30 – 10h30

AVENIRS 3

Lun, Mar, Jeu et Ven : 18h – 19h45

AVENIRS HORAIRES AMENAGES

Lun au Ven : 16h45 – 18h15

LOISIR

Mer : 16h45 – 18h

POLE MONTPARNASSE

LOISIR ADULTES

Mar : 18h45 – 20h30
Jeu : 19h – 21h

Pièces à joindre :

- Certificat médical de non contre indication à la natation et/ou de l'aquagym
- 1 exemplaire du règlement intérieur signé
- Le règlement financier

TOTAL de la cotisation due :

Réduction : -10€ pour le 2^e enfant -20€ pour le 3^e enfant et par enfant supplémentaire

TOTAL de la cotisation due :

REGLEMENT : Chèques (pas plus de 3) Espèces Chèques vacances

.....Euros, N°Banque.....
.....Euros, N°Banque.....
.....Euros, N°Banque.....

En souscrivant à l'inscription j'autorise à utiliser l'image de l'adhérent, photo individuelle et photo de groupe prise à l'entraînement ou en compétition à des fins de promotions des activités et événements de l'association des "Mouettes de Paris".

CERTIFICAT MEDICAL NATATION

Je soussigné(e)

Docteur.....

atteste que

.....

ne présente aucune contre-indication médicale relative à la pratique de la natation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A
le

Signature et tampon du médecin.



REGLEMENT INTERIEUR

1 – Entrées et sorties

- Les adhérents entrent dans l'établissement en présentant leur carte adhérent du club LES MOUETTES DE PARIS aux agents (**photo OBLIGATOIRE**) seuls **LES PARENTS D' ENFANTS AGES DE MOINS DE 5 ANS SONT AUTORISES A DESCENDRE**. Les adhérents descendent aux vestiaires quand une personne responsable de la section ou un éducateur du club les y invite (env. 5'm avant l'horaire de la séance).
- La douche est **OBLIGATOIRE** avant d'entrer dans l'eau.
- Les adhérents doivent regagner « rapidement » les vestiaires dès la fin de la séance.
- Il est **INTERDIT** de laisser des objets ou vêtements dans les vestiaires individuels (Prévoir une pièce 1 EUROS ou un jeton de caddie pour mettre toutes ses affaires dans un casier et **GARDER LE BRACELET AVEC SOIT**) La section et la municipalité ne pourront pas être tenus responsable des éventuels vols.
- LE DECHAUSSAGE est OBLIGATOIRE à l'entrée des vestiaires (NE RIEN LAISSER) **IL EST INTERDIT DE MARCHER EN CHAUSSURES DE VILLE DANS LES VESTIAIRES**.
- Les poussettes et trottinettes sont à laisser dans les locaux mis à disposition par l'établissement et à la charge des adhérents.

2 – Bassin

- Les adhérents peuvent entrer dans l'eau lorsque l'entraîneur responsable du groupe les y invite.
- **Les adhérents doivent se conformer au règlement intérieur de la piscine et doivent obtempérer aux éventuelles recommandations du personnel municipal (M.N.S. et agents technique).**
- Les parents ou accompagnateurs ne sont pas autorisés à venir au bord du bassin durant les séances.

3 – Séances

- Changement de cours : Merci de respecter le jour et l'horaire choisi à l'inscription, aucun changement n'est toléré.
- Durant les **séances le BONNET de BAIN est OBLIGATOIRE**.

4 – Responsabilité de la section

- La section n'est pas responsable des incidents pouvant arriver aux adhérents pendant les trajets.
- Les parents ont l'obligation de venir chercher leur enfant dès la fin du cours.

5 – Règles générales

- Toutes les informations concernant la section peuvent être consultées sur le site internet du club « les mouettes de paris », sur le Facebook « Les mouettes de paris ».
- Nous vous rappelons que l'accès aux bassins et aux douches est **INTERDIT aux PARENTS** pendant les entraînements.

6 – Radiation

- Dans le cas où un adhérent ne respecte pas le règlement intérieur de la section natation ou le règlement intérieur de la piscine où le personnel municipal ainsi que le personnel des Mouettes de Paris, ce même adhérent sera radié de la section nation sans aucun remboursement possible même partiel.

7 – Remboursement

- La cotisation comprend cinquante euros (50€) de frais de traitement de dossier par adhérent non remboursable quel que soit le motif. **Aucun remboursement ne sera traité après le 31 octobre 2018 même pour raison médicale.**

Président
Delphine SOARES

L'adhérent

Les parents
(pour les mineurs)